

# Cascade : un rapport qui choque Salles-la-Source

Les partisans d'un débit suffisant de la cascade ne cachent pas leur colère au sujet du rapport que vient de rendre le commissaire enquêteur, « favorable à la concession avec des réserves ».

## UNE TRÈS GRANDE COLÈRE !

Tel est le sentiment que partagent nombre d'habitants de Salles-la-Source depuis qu'ils ont pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur relatif au renouvellement de la concession hydroélectrique. En première ligne dans la sauvegarde d'un débit de la cascade qu'il souhaite « suffisant et régulier » tout au long de l'année de la part de l'exploitant de la centrale hydroélectrique, le collectif « Ranimons la cascade » a immédiatement réagi par voie de communiqué, pour exprimer sa « grosse déception » devant l'avis favorable donné par le commissaire enquêteur, au terme d'une enquête publique qui a duré du 14 juin au 15 juillet (le verdict peut être consulté en mairie). Tout en relevant que celui-ci a assorti son avis d'importantes réserves, il estime que celles-ci « auraient dû, à tout le moins, entraîner un report pour plus ample informé ». L'association s'étonne aussi du fait que le commissaire enquêteur « se décrive lui-même, noir sur blanc, comme "non spécialiste en la matière" », au sujet du point pourtant le plus sensible du dossier, à savoir celui du débit de l'eau... « Pourquoi, dans ce cas, ne s'être pas désisté dès le départ comme le prévoit la charte des commissaires enquêteurs ? », s'interroge l'association.

Les partisans d'un débit s'étonnent de même que le commissaire



L'avis favorable donné à la concession a fait monter la pression.

re enquêteur « suggère la tenue d'une table ronde avant qu'intervienne une décision qu'il a, en ce qui le concerne tout au moins, déjà prise ! Ce qui s'appelle proprement faire passer la charrue avant les bœufs ! » Et l'association de lancer : « Au nom même de la démocratie, nous ne pouvons accepter une manière d'opérer aussi caricaturale, voire même partisane : on relève dans le rapport plusieurs commentaires déplacés en faveur du concessionnaire. » Avant de conclure : « Nous rappelons que Salles-la-Source ne porte plus depuis longtemps le

nom de Salles-Comtaux qui était le sien sous l'ancien régime. Par conséquent, le village et la commune ne doivent aucune dîme, fût-elle d'eau, à quelque féodal que ce soit. Notre claire conclusion à nous est que nous restons plus que jamais mobilisés. » Le collectif se transforme dans la foulée en association afin de pouvoir « éventuellement ester en justice », et devenir incontournable autour d'une table de négociations.

## Des droits d'eau amputés

Association dont l'un des responsables nous assurait hier que

plusieurs centaines de sympathisants seraient d'ores et déjà prêts à la rejoindre. Le dernier précisant dans la foulée, histoire de bien enfoncer le clou : « Il faudrait, une fois pour toutes, ne pas se méprendre sur ces fameux droits d'eau dont on nous rebat les oreilles. En acquérant ces droits dans les années 1930, le concessionnaire s'est simplement assuré que les meuniers et scieurs dont son projet pénalisait ou tuait les activités ne lui feraient pas d'histoires. Cela ne signifie absolument pas qu'il est du coup devenu ad vitam aeternam le propriétaire de l'eau de Salles-la-Source avec le droit d'en user à sa guise comme il semble le croire ! Cette eau est et reste propriété de la collectivité. C'est à elle, et à elle seule, de décider de ce qu'elle veut en faire. » Un droit d'eau qui semble d'ailleurs créer des tensions plus vives que jamais entre utilisateurs eux-mêmes. Ainsi le propriétaire de la pisciculture implantée en contrebas de la micro centrale électrique, Jean-Marie Lacombe, nous a dit hier son intention de saisir la police de l'eau en raison « d'une amputation totale de mes droits d'eau quand il ferme son écluse. Et en plus ce monsieur voudrait m'utiliser pour demander à la préfète une dérogation aux restrictions actuelles, alors que c'est lui qui s'occupe un droit d'eau comme s'il était le seigneur de Salles-la-Source ! ».